

# Compte-rendu de la rencontre autour de l'enquête sur les conditions de travail des artistes visuels

Fondation Louis Moret, 22.10.2022

Le 22 octobre 2022, la restitution des éléments de l'enquête sur les conditions de travail des artistes a réuni environ 40 personnes, dont une trentaine a participé aux ateliers sur les thématiques abordées. Les participant.e.x.s étaient des artistes, curateurices, responsables de structures ou représentant.e.x.s des services culturels. Les outils quantitatifs et organisationnels mis à jour par l'enquête ont permis de dégager collectivement des actions prioritaires au terme de la journée.

**Le présent compte-rendu commence par rendre compte des ateliers et revient sur l'enquête à la page 3.**

## Ateliers

*Les ateliers mettent à jour des besoins et pistes de réflexion à poursuivre.*

Trois questions étaient débattues donnant lieu à une proposition de travail :

- 1. Sortir du paradigme de l'artiste vendeur : quelles autres sources de revenu ?**
- 2. Quelles pratiques les institutions peuvent-elles penser pour soutenir la création ?**
- 3. Galeries : comment les soutenir et quelles pistes pour se réinventer ?**

### Groupe 1

Giovannini Cecile Visarte

Alain Dubois, SC Etat Valais

Anne-Chantal Pitteloud, Visarte

Julia Taramaraz, espace municipal Manoir

Espagne Jordan, Visarte

Laurence

### Groupe 2

Isabelle Bagnoud

Murzo Visarte

Liliana Salone Visarte

Cornut Maëlle Visarte

Karin Denoual, Lucas Mury, Galerie Les Dilettantes

Aline Fournier

### Groupe 3

Hélène Mariéthoz

Gautier Chiarini, espace privé Opale

Hélène Joye-Cagnard, SC Etat Berne

Alain Bardet Visarte

Kiki Tompson Visarte

Rouiller Nicolas, espace privé Fellini

Claudine Oggier Contre Contre

### Groupe 4

Céline Salamin Visarte

Laetitia Salamin Visarte

Nicolas Fournier Visarte

Florence Proton, Visarte

Eyer Reinhard, Kunstverein

Guillaume Mayor

## *Les réflexions des groupes par question :*

### **Sortir du paradigme de l'artiste vendeur : quelles autres sources de revenu ?**

- Revenu inconditionnel
- Accéder à des contrats salariés afin de cotiser (AVS, chômage, voire Lpp) et de pouvoir toucher le chômage entre deux contrats et une retraite pour le 3<sup>ème</sup> âge
- Augmenter les conventions et financements tripartites.
- Augmentation des budgets
- Réduire le nombre d'expos pour augmenter le budget par exposition.
- Plus de subventions.
- Réfléchir en termes de projet et non d'exposition. Projet : recherche, réalisation, exposition.
- Pérenniser les bourses de recherche.
- Soutien à la création comme dans les arts de la scène.
- Résidences d'artistes pour la diffusion.
- Avoir un nouveau statut, non plus vendeur, mais par exemple un statut d'artiste-chercheur
- Que la recommandation du Kunst am Bau devienne une obligation/loi. Inciter les privés à réaliser des œuvres sur leurs constructions. Créer des liens entre entreprises et artistes (ex démarcher la SIA)
- Barèmes détaillés pour les 2 parties
- Développer le travail de médiation chez les artistes, proposer des postes de médiateurs dans les écoles pour des artistes.

### **Quelles pratiques les institutions peuvent-elles penser pour soutenir la création ?**

- Payer les artistes.
- L'institution et les artistes construisent les budgets ensemble
- Soutien à la diffusion des expositions, qu'elles puissent être vues hors canton, le rôle des institutions muséales devrait être de soutenir les artistes locaux aussi
- Demander plus de transparence lors des mises au concours pour rendre visibles les critères et donner des retours sur ce qui a manqué dans des dossiers rejetés.
- S'inspirer des stations
- Grâce au soutien du canton, sensibiliser les communes sur leurs missions (arrêter la prise de % sur les œuvres vendues) sur la promotion des artistes visuels (promotion d'achat d'œuvres pour les administrations)
- Booster les prix culturels et réaliser une exposition cantonale
- Plus de médiation en classe pour créer une habitude de côtoyer de l'art dès le plus jeune âge et développer le public de demain

### **Comment soutenir les galeries et quelles pistes pour se réinventer ?**

- Création d'un réseau de galeries sous forme de plateforme proactive (différente de Culture Valais) ou d'association.
- Professionnaliser les pratiques de gestion de galeries correspondant aux critères de [l'ass. suisse des galeries](#) en vue d'une labellisation des galeries professionnelles.
- Organiser une présentation des galeries du Haut et du Bas.
- Évaluer un dispositif analogue aux conventions tripartites.
- Travailler avec des curateurices différent.es sur plusieurs saisons. (Recherche de fonds, communication, mise en ligne...). Vernissages communs. Trouver des synergies entre les galeries et les lieux.
- Défisiscaliser les ventes aux collectionneurs/entreprises afin de réactiver le marché
- La problématique des carnets d'adresse et de leur mise en commun a été soulevée.

## Présentation de Florence Proton

À partir de l'enquête, il s'agit d'évaluer ensemble les besoins et les priorités pour faire évoluer les conditions de travail des actrices des arts visuels, pour les faire remonter au politique et afin que Visarte Valais puisse accompagner cette évolution. L'enquête est un outil qui permet de rendre visible le travail réalisé jusqu'à l'œuvre par l'artiste, d'analyser ses sources de revenu – la rémunération et la vente – de les évaluer et d'étudier les pratiques en cours dans le but d'une amélioration.

### 1. Cette enquête s'inscrit dans le contexte actuel :

- De l'évolution des pratiques artistiques (éphémères, non marchandes) et des pratiques d'achats...
- De l'évolution du marché de l'art
- Apparition de collectifs portant une voix commune
- Mouvement international
- La prise de conscience des politiques et la crise du Covid

### 2. Visarte Valais s'engage depuis 5 ans à

- Travailler avec le service de la culture, à l'informer de la situation des artistes visuels et à chercher des solutions
- Informer toutes les parties afin d'harmoniser les bonnes pratiques
- Soutenir la diffusion des connaissances (du champ administratif : création de budgets, demandes de subventions....) auprès des artistes
- Partenariats et collaborations avec les acteurs du champ des arts visuels (institutions publiques, galeries privées....)

Cette journée représente le début d'une collaboration concertée sur les points qui nous réunissent, à savoir

1. **la question de la rémunération**, conscientes que cela n'est qu'une partie de la réponse à l'amélioration des revenus artistiques et spécifiant qu'il s'agit de rémunération d'un travail artistique et non d'un salaire octroyé à l'artiste en vertu de son statut.
2. **les revenus produits par la vente**. Si l'accent est mis sur l'argent public, nous aborderons également les espaces d'exposition-vente qui s'inscrivent dans la chaîne de financement des artistes en Valais, les ventes représentant selon l'enquête les 43% des revenus des artistes.

## Présentation des principaux résultats de l'enquête par Hélène Mariéthoz

### *Actualité de la rémunération des artistes :*

- Priorité du message culture 2021-2024 de la Confédération et de celui en cours de rédaction pour 2025-2029
- Confédération, cantons et communes ont constitué un groupe de travail sur cette question dans le cadre du Dialogue culturel national
- Les groupes Visarte et Visarte central se mobilisent et relaient à la Task Force Culture
- La Ville de Genève vient de rendre un rapport où elle s'engage à faire respecter une juste rémunération au sein de ses structures

L'urgence de la question aux différents niveaux politiques rend compte de l'importance du sujet, permet les collaborations et distingue les compétences (communales, cantonales et fédérales).

### *Revenus des artistes en Valais :*

94% des artistes gagnent moins de 40'000.-/an avec leur pratique et seuls 6% vivent de leur seule pratique artistique. Ces faibles revenus contraignent les artistes au polytravail. Mais même en tenant compte de leurs revenus « alimentaires », 71% des enquêtés vivent avec un revenu annuel inférieur à 30'000.- attestant que le travail partiel alimentaire n'est pas complété par un revenu artistique suffisant pour sortir d'une forme de précarité. De plus, le travail alimentaire est pris sur le temps d'activité artistique et empêche la mobilité des artistes.

### *Sources de revenu :*

Avec 43% des revenus, les ventes sont la source de revenu principal des artistes en Valais. Les 20% de salaires, cachets et commandes correspondant à une rémunération et en principe à des charges sociales ne permettent pas de vivre, les artistes n'étant pas assez voire pas du tout rémunérés.

L'enquête fait apparaître plusieurs indistinctions

- Dans la nature et les missions de bon nombre d'espaces d'exposition (fonction commerciale ou expositive seule)
- Dans la nature des montants versés (rémunération, charges sociales, forfait etc.)
- Entre une œuvre destinée à la vente et une œuvre non commercialisable

L'enquête met également en évidence

- L'insuffisance des subventions octroyées aux arts visuels
- La nécessité de repenser le système d'octroi des subventions, pouvant accompagner les nouveaux modes de travail des artistes en regard des sources de revenu mises en évidence

### *Pratiques de rémunération :*

Sur les 23 structures interrogées, 9 rémunèrent parfois (2) ou toujours (7) et 10 ne rémunèrent jamais le travail des artistes. Il apparaît que les rémunérations proposées ne coïncident pas avec le travail fourni. Du côté des artistes, seuls 40/70 d'entre eux font figurer une rémunération dans leurs budgets.

Ces chiffres font apparaître la nécessité et l'urgence de rendre visible le travail ainsi que les frais inhérents à ce travail (location d'atelier, outils, matériel, heures administratives et de création, véhicule, assurances etc.) aux structures autant qu'aux artistes eux-mêmes. Cela permet

- À l'artiste de valoriser son travail et d'estimer les montants de rémunération à faire figurer dans ses budgets
- À rendre caduque la traditionnelle « contrepartie par le service » encore en vigueur, telle que la location du lieu, la mise à disposition de l'infrastructure, du personnel, de la communication etc...
- À établir une négociation équilibrée entre les parties
- À équilibrer la notion de « visibilité » et l'imposer comme réciproque

Afin de valoriser et rendre visible ce travail la liste des termes du contrat ainsi que le barème adapté au Valais sont des outils indispensables permettant d'harmoniser les pratiques.

#### *Les obstacles à la rémunération*

- Manque de budget
- Manque de structure administrative adéquate
- Les freins au changement (prise de conscience, résistance, pratiques usuelles, rémunération en nature...)
- Promesse de rémunération par la vente

Les freins financiers et les freins au changement sont les principales raisons de l'absence d'une rémunération adéquate. Concernant l'adaptation à l'évolution des pratiques et du marché, il convient de communiquer aux parties, au public et au politique (projet de duo artistes/députés en cours). Pour ce qui est des questions budgétaires, la mise en place de modèles vertueux au sein des administrations publiques est souhaitable. Enfin, la lourdeur des procédures administratives doit faire l'objet d'une réflexion commune.

#### *Charges sociales*

La majorité des participants (67 %) ne cotise pas à la LPP et 6,3 % déclarent ne pas savoir ce dont il s'agit et/ou laisser la gestion à des tiers. 59 % déclarent ne pas cotiser à un 3e pilier dont la moitié ne cotise pas non plus à un 2e pilier et gagne moins de CHF 30'000.- Elles ne percevront ainsi à la retraite aucune autre rente que l'AVS.

- Sans rémunération adéquate, la question des charges sociales est dans une impasse, d'autant que depuis 2010 est appliquée l'obligation de cotiser dès le 1<sup>er</sup> franc. L'appauvrissement qui en résulte durant les années de cotisation n'est pas compensé par la rente, le montant pouvant y accéder n'étant que rarement atteint.

Suisse culture sociale en collaboration avec l'OFC travaillent sur cette question, ainsi que sur la possibilité de permettre aux indépendants actifs depuis 2 ans d'accéder au chômage.

#### *Statut*

- Pour les seules activités artistiques, l'indépendance est le statut le plus représenté en Valais
- 10 structures demandent de justifier d'un statut de travail particulier. Pour 7 d'entre elles le statut d'indépendant est requis ou préféré.
- 8 structures ne demandent aucun statut particulier, ce qui laisse entendre que les montants octroyés ne sont pas spécifiés
- Le salariat (via une association ou non) représente 7,8 % du mode de traitement des revenus.

Le statut de salarié représente une plus grande sécurité pour le secteur des arts visuels. En effet, les pratiques de rémunération en vigueur ne distinguant que rarement la nature des montants et pratiquement jamais les charges sociales, tout reste à la charge des artistes indépendants qui ne peuvent assurer la cotisation à un 2ème ou un 3ème pilier (non obligatoires). En conclusion, favoriser un statut de salarié.e serait bénéfique à tout le secteur, responsabilisant davantage les organisateurs en tant qu'employeurs, rendant visible le coût réel du travail des artistes et des cotisations sociales, et améliorant les rémunérations et la couverture sociale de ces derniers.